

## Fiche d'Adhésion – Saison 2024



RGPD: L'ARVV s'engage à gérer les données de ces adhérents conformément aux recommandations de la CNIL (RGPD du 23/05/2018)

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
N° de téléphone mobile :	N° de téléphone fixe :
Adresse e-Mail (écrire en majuscules) :	

**Personne à prévenir en cas d'accident :** (si le conjoint peut être présent aux randonnées ou aux séjours, une autre personne doit être mentionnée)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
N° de téléphone :	Lien de parenté :
<b>Diffusion de photographies : (Rayer la mention inutile et signer pour accord)</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• J'autorise l'ARVV à publier les photographies me représentant. <u>Signature :</u></li><li>• Je n'autorise pas l'ARVV à publier les photographies me représentant.</li></ul>	

**Adhésion annuelle - validité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre :**

**Tarif : 21,00€**

Moyen de paiement : Chèque, CB, virement :

### CERTIFICATS MEDICAUX

La réglementation portant sur l'obligation faite aux participants aux randonnées de fournir un certificat médical a évolué récemment et été, semble t'il, assouplie. Pourtant, l'ARVV se réserve le droit, à la lumière d'incidents récents, de se prémunir contre le risque d'accidents, qui pourraient engager la responsabilité de l'association et de ses animateurs, dus à des comportements inadaptés de certains participants.

Afin d'être cohérents et mieux compris par nos adhérents, le CA a proposé à l'AG que la participation aux activités randonnée soit subordonnée, pour l'année 2024, à la production d'un CMNCI. Pour les années suivantes, il sera juste demandé aux intéressés de fournir une déclaration de bonne santé.

Chaque membre actif doit veiller :

- à sa forme physique afin de ne pas se mettre en danger ou mettre en difficulté les autres participants.
- A emporter l'équipement adéquat à la sortie

Signature